



Société en Commandite par Actions  
Siège social : Avenue Jean Mermoz 1 bte 4 à 6041 Gosselies  
Registre des personnes morales TVA : BE 0881.334.476 RPM Charleroi

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires sont invités à se réunir au siège de la société en commandite par actions « ASCENCIO », à Charleroi (Gosselies) avenue Jean Mermoz 1/4, le mercredi 16 décembre 2009 à 14 heures 30.

### ORDRE DU JOUR

#### I. Approbation des comptes d'Ascencio S.C.A.

1. Rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 30 septembre 2009
2. Rapport du collège des commissaires sur les comptes sociaux clôturés au 30 septembre 2009 et rapport du collège des commissaires sur les comptes consolidés clôturés au 30 septembre 2009
3. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2009 et affectation du résultat  
Proposition d'approbation les comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2009, en ce compris l'affectation du résultat. En conséquence, proposition d'attribuer un dividende de 2,31 EUR net par action.
4. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2009
5. Décharge au gérant statutaire de la société  
Proposition de donner décharge au gérant statutaire de la société pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2009
6. Décharge au collège des commissaires de la société  
Proposition de donner décharge au collège des commissaires pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 septembre 2009

- #### II. Renouvellement du mandat de commissaire, la SCRL DELOITTE Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à B-1831 Diegem, Berkenlaan 8B, représentée aux fins de l'exercice de son mandat par Monsieur Rik Neckebroeck jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.
- La rémunération annuelle du commissaire sera de 30.000 EUR HTVA.  
Cette décision est soumise à la condition suspensive de l'accord de la Commission bancaire, financière et des assurances.

#### III. Proposition de conférer tout pouvoir au gérant statutaire pour l'exécution des décisions prises conformément aux propositions soumises à l'assemblée générale

Vous trouverez sur le site [www.ascencio.be](http://www.ascencio.be) une procuration aux fins de vous faire représenter au cas où vous ne pourriez y assister personnellement.

Pour assister à l'assemblée vous êtes priés, conformément à l'article 536 du code des sociétés et pour partie à l'article 27 des statuts, de suivre les règles suivantes, à savoir :

Le ou les associé(s) commandité(s) sont admis de plein droit à toute assemblée générale sans devoir accomplir aucune formalité d'admission.

Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent notifier au plus tard le 11 décembre 2009 auprès d'une agence de la banque BNP Paribas Fortis, le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent être enregistrés. La constatation de la détention du nombre d'action sera confirmée à Ascencio par la Banque précitée.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, dans le même délai, informer par un écrit (lettre ou procuration) le gérant, de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Pour le gérant statutaire